



Trets, le 15 octobre 2021

**MAIRIE DE TRET'S**

**Secrétariat Général**

Tel : 04 42 37 55 14  
sg@ville-de-trets.fr

Réf : PC / FP / PA

**COMPTE RENDU « EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS »  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE À 18H  
SALLE DES COLOMBES**

Présents : CHAUVIN Pascal, LUVERA Georges, ACCOLLA Cyril, DUDON Patricia, SOLA Jean-Christophe, DURAND Carole, TRINCHERO Alain, CAPPELLETTI Sonia, LIMA Nelson, HERISSON Jacqueline, REBROND Karine, BAVA Sophie, VIDAL Ludovic, BOCOGNANO Christophe, SAMMUT Prescilla, VERVACK Florence, BOUDJABALLAH Maëva, ODDO Daniel, GUIBOUD-RIBAUD Arnaud, FAYOLLE-SANNA Stéphanie, TOMASINI Corinne, MATTY Michel, BONNAMY Marie, SPETER Pascal.

Procurations : M. Richard NUEZ (pouvoir à Mme Sonia CAPPELLETTI), Mme Myriam BERTHY (pouvoir à M. Georges LUVERA), M. Frédéric FERRES (pouvoir à M. Cyril ACCOLLA), Mme Corinne CANTAT (pouvoir à M. Nelson LIMA), Mme Laetitia MATEO (pouvoir à Mme Patricia DUDON), M. Baptiste DHO (pouvoir à Mme Carole DURAND), M. Christophe BLANQUER (pouvoir à Mme Marie BONNAMY)

Absents : GAUTIER Guillaume et M. Romain ROUVIER (arrivé à 18h28 et n'a pas pris part au 1<sup>er</sup> vote)

Secrétaire de séance : M. Alain TRINCHERO

Approbation du PV du 28/09/2021 : Adopté à l'unanimité

**1) Détermination du nombre d'adjoints au Maire et fixation de l'ordre des adjoints :**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-1 et L.2121-2,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 9 adjoints conformément au Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L2121-1 et L2121-2,

Vu la délibération n° 02/2020 en date du 3 juillet 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à neuf le nombre des adjoints,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juillet 2021 portant retrait de délégation de fonctions et signature accordées à Mme Corinne CANTAT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

Vu la délibération n° 55 en date du 28 septembre 2021 relative au non maintien des fonctions d'un adjoint au Maire.

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints et de décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De conserver le nombre de neuf adjoints ;
- Que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints et de déclarer alors vacant le poste de 9<sup>ème</sup> adjoint.

**Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 6 abstentions (GUIBOUD-RIBAUD Arnaud, BLANQUER Christophe, FAYOLLE-SANNA Stéphanie, TOMASINI Corinne, MATTY Michel, BONNAMY Marie) et 1 contre (SPETER Pascal)**

**APPROUVE** le nombre des adjoints à neuf ;

**PROMEUT** d'un rang chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions ;

**FIXE**, en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal comme suit :

- 1- M. LUVERA Georges
- 2- M. ACCOLLA Cyril
- 3- Mme DUDON Patricia
- 4- Mr SOLA Jean-Christophe
- 5- Mme TEILLIER-DURAND Carole
- 6- M. TRINCHERO Alain
- 7- Mme CAPELLETTI Sonia
- 8- M. DA CONCEICAO LIMA Nelson
- 9- xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

## **2) Election du 9ème Adjoint :**

(Arrivée de M. Romain ROUVIER à 18h28)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après le non maintien de la 2<sup>ème</sup> Adjointe (délibération N° 55 en date du 28/09/2021) le nombre d'Adjoints étant fixé à 9 (par délibération n°02 en date du 03/07/2020) **il est nécessaire de procéder à la désignation d'1 adjoint au scrutin de liste et à bulletin secret.**

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

<b>* Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</b>	<b>32 voix</b>
<b>* A déduire</b>	<b>8 voix</b>
<b>* Suffrages exprimés :</b>	<b>24 voix</b>
<b>* Majorité absolue :</b>	<b>13 voix</b>

Le Conseil Municipal,

**DESIGNE 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire :**

**Mme Prescilla SAMMUT**

## **3) Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » (annulation de la délibération n°18 en date du 16/07/2020) :**

A la suite du Conseil Municipal du 28/09/2021 sur la décision de non maintien de Mme CANTAT, Adjointe au Maire, Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le **représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires.**

Il est rappelé que les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT permettent aux conseillers municipaux, en matière de désignation de représentants choisis en leur sein, de recourir à un vote au scrutin public pour peu qu'ils en décident à l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets.

Dans le cas d'espèce, aucune disposition de ce type ne prescrivant de vote à bulletins secrets, il est donc proposé aux membres du conseil de procéder à cette désignation par vote public.

Dans le cadre de la représentativité des actionnaires, la ville de Trets est titulaire d'un siège à l'Assemblée Spéciale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

**Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 6 abstentions (GUIBOUD-RIBAUD Arnaud, BLANQUER Christophe, FAYOLLE-SANNA Stéphanie, TOMASINI Corinne, MATTY Michel, BONNAMY Marie) et 1 contre (SPETER Pascal)**

**ANNULE** la délibération n° 18 en date du 16/07/2020 ;

**DESIGNE M. Pascal CHAUVIN** à l'Assemblée Spéciale de la SPLA « Pays d'Aix Territoires ».

**4) Désignation des représentants de la Commune à la Commission d'Evaluation de Transfert des Charges de la Métropole Aix Marseille (annulation de la délibération n°19 en date du 16/07/2020) :**

A la suite du Conseil Municipal du 28/09/2021 sur la décision du non maintien de Mme CANTAT, Adjointe au Maire, Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les **représentants de la Commune à la Commission d'Evaluation de Transfert des Charges de la Métropole Aix Marseille**

Il est rappelé que les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT permettent aux conseillers municipaux, en matière de désignation de représentants choisis en leur sein, de recourir à un vote au scrutin public pour peu qu'ils en décident à l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets.

Dans le cas d'espèce, aucune disposition de ce type ne prescrivant de vote à bulletins secrets, il est donc proposé aux membres du conseil de procéder à cette désignation par vote public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Il convient donc de désigner les représentants de la Ville de Trets, et dans le silence de la loi sur les modalités de désignation, Monsieur le Maire propose d'une part, de désigner parmi les élus les représentants de la Commune auprès de la CLETC, et d'autre part, de fixer à 1 titulaire et 1 suppléant les représentants de Trets auprès de la CLETC de la Métropole Aix Marseille

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 5 abstentions (BLANQUER Christophe, FAYOLLE-SANNA Stéphanie, TOMASINI Corinne, MATTY Michel, BONNAMY Marie) et 1 contre (SPETER Pascal)**

**ANNULE** la délibération n° 19 en date du 16/07/2020 ;

**DESIGNE comme** représentants de la Commune de Trets, auprès de la CLETC de la Métropole Aix Marseille :

**TITULAIRE : M. Alain TRINCHERO**

**SUPPLEANT : M. Pascal CHAUVIN**

La séance est levée à 19h35